

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité du site web

2026-2029

L'article 47 de la « Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » rend obligatoire à tout service de communication en ligne d'être accessible à tous. En application du III de l'article 47 précité, le schéma pluriannuel, d'une durée maximum de trois ans, présente la politique de l'entité concernée en matière d'accessibilité numérique. À ce titre, il contient notamment des informations sur la gouvernance, l'organisation interne mise en place, les actions de formations, les processus projets, les politiques de tests et d'audits.

1. Objectifs généraux

- Garantir l'accessibilité du site internet pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap.
- Améliorer progressivement la conformité au RGAA.
- Intégrer l'accessibilité comme principe structurel des futurs développements.

Année 1 – Diagnostic & Actions prioritaires

1.1. Audit d'accessibilité

- Réalisation d'un **audit complet RGAA** (pages types, fonctionnalités critiques).
- Identification des non-conformités prioritaires :
 - alternatives textuelles
 - contraste
 - structure des pages (titres, ARIA)
 - navigation clavier
 - formulaires

1.2. Corrections prioritaires

- Correction des erreurs critiques identifiées dans l'audit.
- Mise en place d'un **processus de QA accessibilité** avant toute mise en production.

1.3. Organisation interne

- Désignation de **référents accessibilité**.

- Formation de l'équipe (communication, design, web, juridique).

1.4. Transparence

- Publication :
 - Déclaration d'accessibilité
 - Schéma pluriannuel (ce document)

Année 2 – Amélioration continue & montée en qualité

2.1. Améliorations techniques

- Refonte des composants non conformes.
- Mise à jour du design system pour intégrer :
 - couleurs conformes
 - tailles de police adaptables
 - focus visibles
 - composants compatibles lecteurs d'écran

2.2. Contenus

- Mise à jour des pratiques rédactionnelles :
 - textes alternatifs
 - titres structurés
 - transcription des vidéos
 - documents téléchargeables accessibles

2.3. Tests utilisateurs

- Organisation de tests avec utilisateurs en situation de handicap :
 - non-voyants
 - malvoyants
 - troubles moteurs
 - troubles cognitifs

Année 3 – Consolidation & pérennisation

3.1. Vérification finale

- Réalisation d'un nouvel audit complet RGAA.
- Correction des éventuels écarts restants.

3.2. Industrialisation

- Intégration systématique de l'accessibilité dans :
 - les cahiers des charges
 - les développements
 - les recettes internes
 - les briefs graphiques et éditoriaux

3.3. Sensibilisation long terme

- Mise en place d'un module de formation interne annuel.
- Suivi de la conformité lors de chaque évolution du site.